

Economics School of Louvain - ESL
Economics School of Namur - ESN

TFE en économie normative : À quelles conditions les mesures subjectives de bien-être peuvent-elles être utilisées pour orienter les politiques publiques de redistribution ?

Auteur : NIEUWENHUYS Auguste
Promoteur : MANIQUET François
Année académique 2025-2026
Master en Sciences économiques – 60 credits

Table des matières

Introduction :	3
Première partie : ordonner le débat.	6
1. Fidélité des mesures à la vie des individus.	6
1.1. La différence entre le subjectif et l'objectif.....	6
1.2. Les mesures subjectives ne respectent pas la souveraineté des individus.	7
1.3. Les mesures subjectives de bien-être sont trop restrictives.....	9
1.4. Les mesures subjectives de bien-être manque de clarté.....	11
1.5. Conclusions sur la fidélité des mesures.....	11
2. Comparabilité interpersonnelles des mesures	12
2.1. Le même niveau de bien-être est différent pour chacun.	12
2.2. Les objectifs sont incommensurables entre eux.	14
2.3. Conclusions sur la comparaison interpersonnelle.....	15
3. La priorité du bien-être	15
3.1. La régression à l'infini.	15
3.2. L'adaptabilité des fins.....	17
3.3. Les désirs mauvais	18
3.4. Conclusions sur la priorité des mesures subjectives de bien-être	19
4. Conclusions du débat.....	20
Deuxième partie : poser les conditions.....	21
1. Introduction.....	21
2. Les conditions.....	21
1. Objections pertinentes.....	23
2. Objections non pertinentes.....	24
Conclusion :	25
Bibliographie	27

Introduction :

La question du bien-être est partie intégrante du champ de recherche économique, et ce, depuis longtemps. Pour Adam Smith, (père de la discipline), le terme de bien-être semble jouer un rôle central : « Assurément, on ne doit pas regarder comme *heureuse* et prospère une société dont les membres les plus nombreux sont réduits à la pauvreté et à la misère ». ¹ La question du bien-être est au principe de l'économie.

Cette notion de bien-être connaîtra un intérêt renouvelé suite aux recherches d'Easterlin. Au cœur des années septante, Easterlin publie les résultats d'une enquête sur le bien-être des citoyens de divers États (riches et pauvres) ². Mesuré à l'aide d'évaluations subjectives, le bien-être apparaît étonnamment stable au fil du temps, malgré la croissance soutenue du PIB. La conclusion a beaucoup étonné. Les résultats porteront le nom de « paradoxe d'Easterlin » dans la littérature. Cette dénomination fait signe vers une crainte qui porte sur l'essence de l'économie. En effet, si le niveau de bien-être est indifférent à la croissante richesse des nations, alors Smith aurait eu tort d'associer les deux termes de cette manière. Autrement dit, si la croissance du PIB ne mène pas à une croissance de bien-être, à quoi bon viser la croissance à tout prix ? Ces questionnements répandus sont profonds, car ils touchent au cœur des questions économiques.

Notre travail se construit dans le prolongement des recherches concernant le bien-être en économie. La question qui dirige notre travail est la suivante : à quelles conditions les mesures subjectives de bien-être peuvent-elles être utilisées pour orienter les politiques publiques de redistribution ? Pour répondre à cette question, il s'agira de reprendre et d'ordonner les différents arguments en faveur ou en défaveur de l'utilisation normative des mesures subjectives de bien-être. Nous avons divisé nos arguments en trois domaines distincts. Le premier domaine concerne la fidélité des mesures subjectives de bien-être à l'expérience et aux priorités des individus. Le deuxième est relatif à la question de la comparabilité interpersonnelle. Enfin, le troisième concerne la priorité normative des mesures de bien-être sur d'autres indicateurs. Ces arguments éclairent les avantages et inconvénients de ces mesures. Exposons-les brièvement. La fidélité des mesures à la vie des individus est questionnée par

¹ Smith, Adam. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Traduit par G. Garnier. Paris : Flammarion, 1991, p. 53.

² Easterlin, Richard. « Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence ». Dans *Nations and Households in Economic Growth: Essays in Honor of Moses Abramovitz*, dirigé par Paul A. David et Melvin W. Reder, pp. 89-125. New York : Academic Press, 1974.

quatre arguments. Les mesures ne seraient pas fidèles car le vécu subjectif ne peut pas être entièrement retranscrits dans une mesure objective, car ces mesures ne respectent pas la souveraineté des individus, car elles seraient trop restrictives et enfin car elles manquent de clarté. Ensuite, l'impossibilité de la comparaison interpersonnelle du bien-être est due à la construction subjective de l'échelle et aux objectifs de vie incommensurables. Enfin, la négation de la priorité du bien-être sur d'autres notions se déduit de la nécessaire régression à l'infini à chaque fois que l'on veut redistribuer sur base du bien-être, de l'adaptabilité des fins et de l'existence de désirs intrinsèquement mauvais. Ces arguments sont contestés par certains auteurs. Nous mettrons en évidence les tensions de chaque débat.

Dans un deuxième temps, nous allons poser une thèse qui reprend cinq conditions dans lesquelles ces mesures peuvent être utiles aux politiques publiques. Ces cinq conditions sont les suivantes : une 'bonne' mesure du bien-être devrait être conçue en termes d'évaluation réflexive (donc de préférences), être restreinte aux domaines dans lesquels l'adaptation est partielle, être corrigée par un voile d'ignorance partiel, être envisagée à la lumière d'un utilitarisme de règle et ne pas avoir la priorité absolue sur d'autres notions. Notre thèse est déduite de notre première partie. En effet, c'est à travers chaque point d'attention soulevé dans les différents arguments que nous en venons à formuler cinq conditions qui répondent à ces difficultés. Enfin, il nous faudra, dans un troisième temps, montrer en quoi cette thèse répond aux objections précédemment évoquées. Nous distinguerons entre objections pertinentes et non pertinentes.

Avant de passer au corps du texte, il s'agit d'introduire une distinction utile à la suite de notre analyse. Dans son livre³, Graaf distingue l'économie positive de l'économie normative. L'économie positive entend simplement décrire la réalité économique. Cette branche s'appuie en général sur des données empiriques. La recherche d'Easterlin, par exemple, relève de l'économie positive. Il ne fait que montrer les corrélations entre différentes mesures. Il décrit des données. Le positif répond à la question : qu'est-ce qui est ? Pourtant, au cœur même de ces descriptions, des questions normatives peuvent jaillir. L'économie normative est d'un tout autre type. Elle proscriit ou prescrit l'une ou l'autre mesure. Elle érige des normes pour guider la recherche. Elle est plus fondamentale, plus en amont. Le normatif répond à la question : qu'est-ce qui devrait être ? Cette distinction est essentielle, car une confusion de ces deux plans reviendrait à dire que « ce qui est » est ce qui « devrait être » ou inversement.

Néanmoins, cette distinction en économie semble plus subtile qu'il n'y paraît. Une première particularité du transfert de cette distinction dans la discipline économique est qu'elle

³ Graaff, Johannes de Villiers. *Theoretical Welfare Economics*. Cambridge : Cambridge University Press, 1967.

s'applique à différents niveaux d'articulations théoriques⁴. Le contraste s'inscrit d'abord au sein de concepts. Certains concepts tels que celui d'ensemble réalisable relèveraient du positif alors que le concept de préférences relèverait, dans certains contextes, du normatif⁵. De plus, cette distinction permet de qualifier des énoncés entiers ; « le taux de chômage est inversement proportionnel au taux d'inflation »⁶ serait un énoncé descriptif, donc positif. À l'inverse, « la banque centrale doit déterminer les taux d'intérêt en fonction du chômage et non pas seulement de l'inflation »⁷ est un énoncé normatif, il relève du devoir-être. Enfin, cette classification correspond à la discipline entière. L'économie serait constituée d'une branche normative et d'une branche descriptive. Mais plus encore, au sein de mêmes théories surgit parfois l'opposition normative-positive. Dans la théorie de l'équilibre général, par exemple, les résultats d'existence sont positifs alors que les questions d'optimalité sont normatives.

Mais Mongin nous fait remarquer une deuxième particularité de la distinction positive-normative en économie ; cette classification possède son histoire propre. La première occurrence est trouvée chez Keynes, mais évolue ensuite au fil de l'histoire des idées. Elle est revêtue chaque fois d'un sens nouveau. Chez Keynes, on retrouve une tripartition⁸ entre économie positive, éthique de l'économie et art de l'économie. L'économie positive étudie les lois qui régissent les phénomènes économiques. L'éthique de l'économie se concentre sur des idéaux. Enfin, l'art de l'économie s'articule autour de préceptes économiques. La distinction est de nature formelle. Plus tard, l'influence du positivisme consistera à mépriser la branche normative de l'économie et à faire « reposer tout le sérieux du travail d'économiste sur la seule économie positive »⁹. La distinction est reprise par Robbins qui requalifie la distinction en termes de jugements de fait et jugements de valeur. Sa thèse centrale pose que l'économie est entièrement positive. Enfin, la distinction prend un sens nouveau, qui perdure jusqu'à aujourd'hui, dans les mains de ce qu'on nomme « la nouvelle économie du bien-être ». Ils érigent la partie normative en sous-discipline de l'économie. Le normatif est matériellement défini par ses objets. La distinction prend une nature matérielle.

⁴ Mongin, Philippe. « Les origines de la distinction entre positif et normatif en économie ». *Revue Philosophique de Louvain*, vol. 116, 2018, pp. 151-186.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, p. 152.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*, p. 159.

⁹ *Ibid.*, 167.

Première partie : ordonner le débat.

1. *Fidélité des mesures à la vie des individus.*

La première question qui surgit lorsque nous voulons utiliser des mesures pour guider les politiques publiques consiste en ceci : est-ce représentatif de ce que les individus vivent et veulent ? En effet, l'objectif principal d'une bonne mesure est de représenter fidèlement son objet. Si les politiques publiques sont établies en vue de servir les individus membres de l'État mais que la mesure qui les fonde n'est pas reliée à la vie des individus, nous pouvons nous poser la question de la pertinence de telles mesures.

Dépendant de la manière dont on construit la mesure, elle peut être plus ou moins biaisée. Les mesures subjectives de bien-être sont habituellement conçues comme des réponses à des questionnaires. Par exemple, on demanderait à une série d'individus d'évaluer leur niveau de bien-être sur une échelle. Ce niveau de bien-être peut concerner la vie dans son entièreté ou dans certains domaines comme l'ont montré Fleurbaey et Blanchet¹⁰. Étant donné que ces réponses sont données à un moment précis dans le temps, formulées selon une certaine manière et ainsi influencées par une série de facteurs résiduels, beaucoup s'élèvent contre l'utilité de ces mesures. Pourquoi devrions-nous nous reposer sur les mesures subjectives de bien-être pour guider les politiques publiques ? Nous allons reprendre les termes du débat sur ce point pour y mettre plus de clarté.

1.1. *La différence entre le subjectif et l'objectif.*

Le bien-être est un concept qui se réfère nécessairement à une expérience subjective vécue. Il atteste du caractère introspectif de la notion de bien-être. En effet, pour évaluer mon niveau de bien-être, je dois rentrer en moi-même et me reposer sur la manière dont j'ai vécu les récentes expériences. Les affects, joies et peines du moment sont un facteur déterminant. Des considérations plus cognitives peuvent également rentrer en compte comme le montre Fleurbaey¹¹. Comment ai-je réussi dans tel ou tel domaine, quels rêves ai-je accomplis, quelle est ma position sociale, etc. Ce dernier distingue très nettement la partie affective et la partie cognitive ou évaluative. Cependant, dans les deux cas, le niveau est établi par l'individu lui-même et repose ainsi sur une introspection. En outre, l'échelle n'est que rarement préétablie.

¹⁰ Fleurbaey, Marc, et al. *Beyond GDP: Measuring Welfare and Assessing Sustainability*. New York : Oxford University Press, 2013, p. 185.

¹¹ *Ibid.*, pp. 174-175.

C'est à l'individu de jauger où il se situe et la construction de l'échelle dépend donc des doutes et aspirations de l'individu¹²¹³¹⁴.

Or, les mesures étant partageables, elles comportent nécessairement une part d'objectivité. Il en est de même lorsque l'on se rend chez le médecin et que l'on doit évaluer sa douleur sur une échelle. Par rapport à l'expérience vécue d'une appendicite, un 9/10 semble tout à fait étranger. Pourtant, le 9/10 est sensé nous indiquer que ce patient se trouve plus haut sur l'échelle que celui qui a 6/10. Toute mesure est objective. Mais cela ne pose pas de problème lorsque l'objet de la mesure est lui-même objectif. Ainsi en est-il du PIB qui repose sur le revenu des individus.

Le cas des mesures de bien-être est différent car le bien-être est essentiellement subjectif. En conséquence, la question de la fidélité semble d'une importance capitale. Sachant qu'il y aura nécessairement un écart entre ce que l'individu dit et ce qu'il ressent, il va s'agir de minimiser cet écart. La mesure ne sera jamais parfaitement fidèle, au sens où elle ne retranscrira jamais exactement le bien-être de l'individu. Il va s'agir de trouver la mesure la plus fidèle possible.

Cette critique est assez générale et concerne des catégorisations déjà bien établies. Nous montrerons pourtant que des critiques plus spécifiques existent également.

1.2. Les mesures subjectives ne respectent pas la souveraineté des individus.

Selon Fleurbaey¹⁵, un des gros problèmes des mesures subjectives de bien-être est qu'elles ne respectent pas la souveraineté des individus. Ce qui est entendu par la souveraineté des individus consiste en leurs préférences globales entre différents types de vie. Ce que Fleurbaey dit, est que ces préférences globales ont une priorité axiomatique sur les autres préférences. En conséquence, il est nécessaire de les respecter. En effet, l'argument est le suivant : certains individus très bien lotis considèrent qu'ils ont un bas niveau de bien-être. D'autres individus beaucoup moins bien lotis considèrent qu'ils ont un niveau de bien-être acceptable. C'est ce qui ressort du titre de l'ouvrage de Graham¹⁶. Pourtant, Fleurbaey soutient

¹² Sen, Amartya K. *Commodities and Capabilities*. Amsterdam : North-Holland, 1985.

¹³ Elster, Jon. *Sour Grapes: Studies in the Subversion of Rationality*. Cambridge : Cambridge University Press, 1983.

¹⁴ Fleurbaey, Marc, et al. *Beyond GDP: Measuring Welfare and Assessing Sustainability*, *Op. cit.*

¹⁵ Fleurbaey, Marc, et al. « What good is happiness? ». *OPHI Working Paper* No. 20, Oxford Poverty & Human Development Initiative, 2008, pp. 11-12.

¹⁶ Graham, Carol. *Happiness around the World: The Paradox of Happy Peasants and Miserable Millionaires*. Oxford : Oxford University Press, 2009.

que si on demandait au riche d'échanger sa place avec le pauvre, il n'y consentirait pas. Même si son niveau de bien-être est bas, il préfère rester dans sa situation plutôt que de descendre dans l'échelle sociale. En conséquence, nous devons d'abord respecter ce choix avant de nous appuyer sur le niveau de bien-être des individus.

Qu'est-ce qui explique cette divergence au sein même de l'individu ? L'argument de Fleurbaey repose sur sa catégorisation précédemment évoquée. D'une part, il y aurait les affects. Kahneman¹⁷ parle même de mesurer les affects directement. D'autre part, il y a l'évaluation cognitive. Pour aller plus en détail dans cette catégorisation, il est bon de noter que Fleurbaey valorise davantage la partie cognitive. En effet, selon lui, les affects sont volatiles. Fleurbaey soutient que les affects sont souvent déterminés par une foule de facteurs non pertinents (météo du jour, humeur, contexte de l'enquête). En conséquence, ils ne peuvent pas servir de base normative. Seule l'évaluation cognitive le pourrait en principe.

Mais il fait remarquer que l'évaluation cognitive, telle qu'elle est effectivement donnée dans les questionnaires, entre en conflit avec ce qu'il appelle les « préférences globales » de l'individu. Il s'agit des préférences que l'individu aurait sur différents arrangements de vie possibles, s'il avait le temps d'y réfléchir et s'il avait toute l'information. Quand on demande aux gens, dans des protocoles plus sophistiqués, s'ils préféreraient leur vie à une autre vie hypothétique, les réponses sont souvent incohérentes avec leur satisfaction de vie déclarée. Cela peut être dû au temps que les répondants ont pour répondre ou à la manière dont les questionnaires sont formulés.

Cet argument pose encore une fois la question de la fidélité des mesures subjectives de bien-être au vécu des individus. Il est fort car il ne repose pas sur la catégorisation générale entre objectif et subjectif mais s'appuie sur des tendances internes à l'individu. C'est à l'intérieur même du vécu personnel du répondant que Fleurbaey montre qu'il y a une tension. C'est une tension entre préférences de vie et bien-être subjectif. Mais ces deux tendances sont bien des parties intégrantes de l'expérience individuelle.

Pourtant, intuitivement, nous pourrions rétorquer que certaines raisons se cachent derrière cette préférence globale et que cela la rend moins légitime. Certains pourraient invoquer la réticence au changement. L'individu préfère sa vie non pas parce qu'il estime qu'elle est meilleure mais parce qu'il ne veut pas subir le coût d'un changement de vie. Le riche peut aussi avoir du mal à se projeter dans la vie du pauvre et ainsi estimer que son niveau de bien-être sera nécessairement plus bas dans une vie de pauvre que dans sa vie actuelle.

¹⁷ Kahneman, Daniel, et al. « Back to Bentham? Explorations of Experienced Utility ». *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, no. 2, 1997, pp. 375-406.

Harsanyi peut être vu comme une réponse à cet argument de Fleurbaey. En effet, il nous dirait que « tout dépend de la manière dont on définit le bien-être »¹⁸. Le bien-être (ou l'utilité) peut être défini comme des évaluations cognitives. Mais il soutient que si on conçoit le bien-être en termes de préférences, alors on peut tirer des conclusions différentes. Les préférences envisagées par Harsanyi sont des préférences sous un voile d'ignorance. Ceci signifie que ce sont des préférences basées sur l'utilité espérée de telle ou telle situation *lorsque* je fais abstraction d'un certain nombre de caractéristiques qui sont propres à l'individu particulier. Si l'on base le bien-être sur ces préférences, il y aurait un plus grand respect de leur souveraineté. La réponse de Harsanyi n'est que partielle car il ne définit pas les préférences de la même manière que Fleurbaey bien que les deux définitions se recoupent.

En résumé, l'argument de Fleurbaey consiste à montrer que les individus eux-mêmes répondent de manière incohérente. Dès lors qu'il y a un souci de respecter la souveraineté de ceux-ci, il faut prendre en compte les préférences globales. Dans un sens, les mesures subjectives de bien-être ne seraient pas fidèles à ces préférences. Néanmoins, une faiblesse semble poindre dans la priorité qu'il donne aux préférences globales. Si ces dernières sont influencées par des raisons illégitimes, elles n'ont pas nécessairement plus de poids. Si nous suivons Harsanyi, nous pouvons également dire que son argument est fort uniquement si on adhère à la conception du bien-être de Fleurbaey.

1.3. *Les mesures subjectives de bien-être sont trop restrictives*

Il s'agit d'un argument que l'on retrouve chez Sen¹⁹. L'idée concerne davantage la métrique des mesures subjectives de bien-être. Mesurer le bien-être en termes de satisfaction ou de plaisir serait, selon Sen, trop restrictif. Il faudrait prendre en compte plus d'informations. L'argument de Sen repose sur une distinction entre états mentaux et conditions physiques. Les mesures subjectives ne s'appuyant que sur les états mentaux (que ce soit une évaluation cognitive ou des affects) négligent une dimension essentielle que Sen nomme les conditions physiques. Cet argument porte le nom de « physical condition neglect ». Ces conditions regroupent aussi bien les conditions matérielles que l'état de santé des individus.

En effet, selon Sen, un individu pauvre et malade qui se déclare avoir un haut niveau de bien-être a une vision biaisée du bien-être. Cette personne ne prend pas assez d'informations en compte. Il est clair que l'évaluation du bien-être des individus doit reposer sur les conditions

¹⁸ Harsanyi, John C. « Rule Utilitarianism and Decision Theory ». *Erkenntnis*, vol. 11, no. 1, 1977, p. 27.

¹⁹ Sen, Amartya K. *Collective Choice and Social Welfare*. Édition augmentée. Londres : Penguin Books, 2017.

physiques. C'est cette approche qui est à la base de sa conception des capacités. En bref, les mesures subjectives de bien-être posent encore une fois un problème de fidélité car elles ne reflètent pas fidèlement l'ensemble des dimensions essentielles de l'individu en négligeant les conditions physiques.

Contre cet argument, nous pouvons retrouver Layard²⁰. Ce dernier soutient que les mesures de bien-être subjectives sont tout à fait légitimes car il y a, au contraire, une forte corrélation entre ces mesures et des aspects matériels de vie. Dans un article²¹, il soutiendra notamment que si l'on utilise le logarithme du revenu, alors il y a un lien positif entre revenu et niveau de bien-être. Il en est de même pour ce qui relève de la santé.

Il y a, nous semble-t-il, deux remarques à faire sur cet argument de Layard. D'une part, il répond bien à la question de la fidélité des mesures de bien-être à la vie des individus. Même si le bien-être peut être trop restrictif, il ne s'oppose pas pour autant à ces conditions physiques. Ces conditions physiques sont indirectement reflétées dans les mesures subjectives. D'autre part, l'argument de Layard semble ambigu pour deux raisons. Tout d'abord, il prend une position normative (sur la légitimité des mesures subjectives de bien-être), alors même qu'il ne la soutient que par des arguments positifs, à savoir les corrélations observées entre revenu, santé et niveau de bien-être. Ensuite, il faut remarquer que ces résultats empiriques ne sont pas absolus car ils entrent en conflit avec d'autres résultats (ceux d'Easterlin²²). Cet écart doit être interrogé et expliqué pour donner plus de poids à l'argumentation de Layard.

Enfin, remarquons que Sen lui-même n'exclut pas d'emblée les mesures subjectives de bien-être. Il les intègre même dans ses capacités²³. Sen soutient simplement que nous devons élargir le spectre dans ce qui doit être considéré.

Pour conclure, cet argument relève que les mesures de bien-être subjectives sont trop restrictives et devraient inclure ce que Sen appelle les « conditions physiques » (matérielles et santé). Si fidélité il y a, cette fidélité ne serait que partielle, étant donné que les conditions physiques ne sont pas représentées. Pourtant, il nous semble apercevoir une faille lorsque Layard met en exergue les corrélations entre mesures subjectives de bien-être, revenu et santé. Cependant, cet argument doit être plus approfondi notamment parce que nous avons des résultats opposés à Easterlin. Mais l'existence de corrélations en soi, n'empêche pas de dire que les mesures subjectives de bien-être sont trop restrictives. Layard soulève juste que cela ne

²⁰ Layard, Richard. « Measuring Subjective Well-Being ». *Science*, vol. 327, 2010, pp. 534-535.

²¹ Kahneman, Daniel, et al. « High Income Improves Evaluation of Life but not Emotional Well-Being ». *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 107, no. 38, 2010, pp. 16489-16493.

²² Easterlin, Richard. « Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence. », *Op. cit.*

²³ Sen, Amartya K. *Commodities and Capabilities*, *Op. cit.*

disqualifie pas les mesures subjectives de bien-être. Au fond, Sen et Layard pourraient tous les deux conclure à la valeur normative des mesures subjectives de bien-être, bien que Sen défende un élargissement du spectre.

1.4. Les mesures subjectives de bien-être manque de clarté

Cet argument est corrélé au précédent. Nous le retrouvons dans la littérature chez Sen²⁴ principalement sous le nom de « valuation neglect ». L'argument repose sur la distinction entre deux activités cognitives. Il y a d'une part, les états mentaux et d'autre part, les activités évaluatives. Désirer telle ou tel chose n'est pas la même chose qu'évaluer sa vie comme ayant telle ou tel valeur. Selon Sen, les mesures subjectives de bien-être négligent l'activité réflexive des individus qui évaluent leur vie. Ils peuvent évaluer leur vie comme en haut de l'échelle tout en ayant des états mentaux qui pourraient plutôt être affiliés à un bas niveau de bien-être.

Il semble judicieux de noter que cet argument ne fait pas preuve de beaucoup de poids dans la littérature car la définition d'états mentaux reste assez imprécise. En conséquence, il est difficile de maintenir la catégorisation des états mentaux—activité évaluative. En effet, l'évaluation peut légitimement être considérée comme un état mental. Cet argument n'a pas eu beaucoup de résonance. Il fait cependant écho à l'argument du « physical condition neglect » car il s'agit encore de dire que les mesures subjectives de bien-être sont trop restrictives. Implicitement, Sen soutiendrait un manque de fidélité de ces mesures à certains états mentaux.

1.5. Conclusions sur la fidélité des mesures

En résumé, la fidélité des mesures à la vie des individus est contestée par quatre arguments. Tout d'abord, la différence qualitative entre la subjectivité de l'expérience des individus et l'objectivité de n'importe quelle mesure pose question. Cette différence interroge la fidélité d'une mesure de bien-être au vécu subjectif des individus. Il va s'agir de réduire l'écart. Ensuite, Fleurbaey nous dit que la souveraineté des individus, exprimée dans leurs préférences globales, n'est pas respectée par les mesures de bien-être. Or, cette souveraineté, ayant la priorité normative, doit être respectée. Harsanyi ouvre une brèche dans cette critique car il invite à considérer le bien-être en termes de préférences sous le voile d'ignorance. En bref, l'argument de Fleurbaey tient seulement si nous souscrivons à sa définition du bien-être. En outre, Sen nous dit que les mesures sont trop restrictives car elles ne prennent pas en compte les conditions de vie matérielles et sanitaires des individus. À l'inverse, on trouve Layard qui

²⁴ *Ibid.*, pp. 15-16.

réduit la portée des attaques de Sen étant donné qu'il met en exergue le lien positif entre revenu et bien-être. Enfin, Sen parle d'un manque de clarté des mesures subjectives car elles feraient la confusion entre états mentaux et activités évaluatives. Cependant, cet argument n'a pas eu un grand écho dans la littérature, probablement par manque de développement de la part de Sen. Nous en venons maintenant à notre deuxième domaine.

2. Comparabilité interpersonnelles des mesures

Ce point-ci est de loin le plus important. En effet, rappelons notre question initiale : « à quelles conditions les mesures subjectives de bien-être peuvent-elles être utilisées pour orienter les politiques publiques de redistribution ? ». Ainsi, notre sujet concerne l'allocation de ressources. S'il y a de l'allocation de ressources, il va bien falloir comparer les individus entre eux. Donc toute allocation de ressources implique nécessairement un critère de comparabilité interpersonnelle qui doit être reflété par la mesure utilisée. Ainsi, les mesures subjectives de bien-être doivent être comparables interpersonnellement si l'on veut les utiliser pour guider les politiques publiques de redistribution.

2.1. Le même niveau de bien-être est différent pour chacun.

Cet argument est le plus connu. Nous le retrouvons principalement chez Rawls²⁵, Dworkin²⁶ et Sen²⁷. Le but est de montrer que lorsque deux individus posent qu'ils sont à 7 sur l'échelle de bien-être, ce 7 est différent pour chacun. Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les individus valorisent des domaines différents. Pour l'un, il s'agira de l'agriculture et, pour l'autre, il s'agira des finances. En outre, les échelles sont construites à partir des aspirations de chacun. Ainsi, quelqu'un peut avoir des goûts de luxe²⁸ et s'estimer plus bas sur l'échelle. En résumé, les échelles sont construites individuellement, ce qui rend impossible la comparaison entre niveaux de satisfaction d'individus différents.

Cet argument repose généralement sur la distinction entre l'échelle cardinale et l'échelle ordinale. L'échelle ordinale se contente de mettre de l'ordre entre plusieurs options sans indiquer l'écart entre elles. Un exemple est le suivant : A est mieux que B mais je ne sais pas dire quel est l'écart entre la position de A et de B dans le classement. L'échelle cardinale remédie à ce problème en mesurant l'écart entre la position de A et de B. Ainsi, avec l'échelle cardinale, quelqu'un peut dire que A est deux fois mieux que B. La plupart des échelles sont

²⁵ Rawls, John. « Social Unity and Primary Goods ». Dans *Utilitarianism and Beyond*, dirigé par Amartya Sen et Bernard Williams, pp. 159-185. Cambridge : Cambridge University Press, 1982.

²⁶ Dworkin, Ronald. « What is Equality? Part 1: Equality of Welfare ». *Philosophy & Public Affairs* 10, no. 3 (Summer, 1981), p. 216

²⁷ Sen, Amartya K. *Commodities and Capabilities*, *Op. cit.*, p. 42.

²⁸ Dworkin, Ronald. « What is Equality? Part 1: Equality of Welfare », *Op. cit.*

ordinales. Mais pour la mesure du bien-être, il faut nécessairement une échelle cardinale. Néanmoins, comme le montre Sen²⁹, le choix d'une échelle cardinale identique pour tous les agents est nécessairement arbitraire et normatif. Les mesures confondraient faits et valeurs³⁰.

En réponse à cette objection, nous trouvons Peter Hammond³¹ qui soutient que la comparabilité interpersonnelle est possible. Seulement, cela implique de redéfinir les mesures de bien-être en les basant sur les comportements des individus. Il s'intéresse, en effet, à une approche behavioriste, jugeant que les comportements des individus en disent long sur leur bien-être. Si l'individu A choisit régulièrement le produit B au lieu du produit C, c'est qu'il estime que son bien-être sera augmenté par le produit B plus que par le produit C. Il soutient que le caractère empiriquement observable des comportements permet de répondre à la question des comparaisons interpersonnelles, car il offre une base scientifique. Cette approche behavioriste repose sur la notion de préférences fondamentales. Ce concept indique que si l'on dépouille les individus de leurs caractéristiques propres, il y aurait des préférences qui sont partagées par tous. Tout le monde préférerait que son amante/amant vive plutôt qu'il/elle meure etc.

Cependant, Hammond ne souscrit pas entièrement à cette approche pour deux raisons. D'une part, il soutient que les préférences fondamentales ne sont pas observables. D'autre part, le behaviorisme est essentiellement descriptif ; c'est très difficile d'en déduire une loi normative (mesure cardinale). Il se réfère à cette objection comme la loi de Hume. En conséquence, Hammond soutiendra plutôt que nous devons nous baser sur les préférences révélées d'un observateur éthique. L'observateur éthique résonne dans un cadre normatif complet et fait des choix entre types de personnes. Sa réponse s'adresse explicitement à ces deux objections.

En résumé, l'objection de l'impossibilité des comparaisons interpersonnelles est forte. Cependant, cette objection tient seulement si l'on maintient que toute échelle est nécessairement arbitraire et normative. Si on fonde les mesures sur des préférences révélées par un observateur éthique, alors les comparaisons interpersonnelles sont légitimes.

²⁹Sen, Amartya K. *Collective Choice and Social Welfare*, Op. cit.

³⁰ Hammond, Peter J. « Interpersonal comparisons of utility: Why and how they are and should be made ». Dans *Interpersonal Comparisons of Well-Being*, dirigé par Jon Elster et John E. Roemer, pp. 200-254. Cambridge : Cambridge University Press, 1991.

³¹ *Ibid.*

2.2. *Les objectifs sont incommensurables entre eux.*

Cette objection provient de Rawls³². Ce dernier soutient que le bien-être des individus dépend toujours des objectifs de vie. Ceux avec un objectif de vie très élevé se considéreront nécessairement bas sur l'échelle de bien-être. Cependant, ces objectifs de vie sont différents entre individus et sont incommensurables entre eux. En conséquence, les mesures subjectives de bien-être sont incomparables interpersonnellement. Le problème, note Rawls, est similaire lorsqu'on essaye de classer différents styles d'art. Il n'y a pas de mesure commune entre le baroque et le minimalisme. Sa solution est de changer de métrique, de ne plus considérer le bien-être personnel mais les biens premiers. Ces derniers sont tous des types de biens qu'un individu rationnel peut désirer peu importe les contextes. Ils incluent : les libertés, les opportunités, le revenu, la richesse et les bases sociales du respect de soi.

En réponse à cette objection, nous pouvons trouver Kolm³³ et sa théorie des préférences fondamentales. Il part du constat que toute théorie eudémonique de la justice repose nécessairement sur des comparaisons interpersonnelles. Il faut donc les justifier. C'est ce qu'il fait avec les préférences fondamentales. Selon lui, toute comparabilité interpersonnelle repose nécessairement sur la prémisse qu'il y a des préférences fondamentales que tous les individus partagent. L'argument est le suivant ; si les individus ont des préférences différentes, il y a quelque chose qui les rend différents. Ce quelque chose doit être retiré des paramètres des préférences. Une fois que cette opération est effectuée, il reste les préférences résiduelles qu'il nomme « préférences fondamentales ». Il appuie l'existence de ces préférences par le fait suivant : nous classons usuellement les gens entre les moins heureux et les plus heureux. De plus, ces ordonnements sont transitifs. Donc cela suppose une préordonnance, les préférences fondamentales. Il propose une co-ordinalité. On maintiendrait une échelle ordinale mais commune à tous les individus, ce qui paraît suffisant pour fonder les comparaisons.

En bref, Rawls précise son objection à la comparaison interpersonnelle du bien-être. Il montre que le bien-être implique toujours un plan de vie, avec des objectifs qui sont nécessairement incommensurables entre eux. Kolm, au contraire, montre que la comparaison interpersonnelle repose sur une notion de préférence fondamentale qui existe et qui la justifie.

³² Rawls, John. « Social Unity and Primary Goods », *Op. cit.*, pp. 179-180.

³³ Kolm, Serge-Christophe. *Justice et Équité*. Paris : Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1972, pp. 79-80.

2.3. *Conclusions sur la comparaison interpersonnelle*

Pour conclure cette troisième partie sur les comparaisons interpersonnelles, rappelons les deux arguments. D'une part, le même niveau de bien-être peut signifier des vécus différents pour chacun. D'autre part, les évaluations de bien-être reposent sur des objectifs de vie propres à chaque individu et incommensurables entre eux. Il est nécessaire de remarquer la force de ces objections. Ces objections reposent sur le nécessaire écart qu'il y a entre le vécu subjectif et les mesures partageables et objectivées. Pourtant, la notion de préférences semble, à la fois pour Hammond et pour Kolm, ouvrir une brèche. Elles sont observables et concernent les mêmes objets ; ainsi, elles sont comparables. À présent, nous en venons à la question de la priorité des mesures subjectives de bien-être.

3. *La priorité du bien-être*

Un troisième domaine concerne la question de la priorité de la notion de bien-être subjectif sur d'autres notions. Cette question est déjà apparue en filigrane dans nos arguments précédents. En effet, Sen proposait de se concentrer plus sur les capacités et Rawls insistait davantage sur les biens primaires. Proposer les mesures de bien-être subjectif pour guider les politiques publiques de redistribution suppose que nous devons répondre à la question de la priorité. Pourquoi le bien-être subjectif orienterait-il mieux la redistribution que les revenus, la position sociale ou les états de santé par exemple ? Cette question est importante, mais remarquons qu'elle ne permet pas de disqualifier les mesures subjectives de bien-être. En effet, nous pouvons leur dénier la priorité absolue tout en maintenant leur importance dans une sorte de mesure agrégative (comme le propose Sen, par exemple). Nous retrouvons deux objections majeures. Considérons-les.

3.1. *La régression à l'infini.*

Dans son ouvrage³⁴, Dworkin examine l'idée selon laquelle la justice distributive consisterait à rendre les individus égaux quant à la *réussite globale* (overall success) de leur vie, c'est-à-dire à égaliser leur bien-être subjectif compris comme satisfaction des fins les plus importantes. Dworkin reformule ce que devrait viser une théorie sérieuse de l'égalité de succès.

Ce ne serait ni l'égalisation des fantasmes ou des convictions philosophiques, mais l'égalisation de ce que chacun a raisonnablement à regretter. En conséquence, une vie est moins réussie, et donc à un niveau de bien-être plus bas, s'il y a d'autant plus de raisons de regretter

³⁴ Dworkin, Ronald. « What is Equality? Part 1: Equality of Welfare », *Op. cit.*

cette vie. Ce critère du « regret raisonnable » semble capable de relier et d'objectiver un peu les évaluations subjectives de bien-être.

Or il y a un problème inhérent à cette thèse. Pour déterminer si Jack et Jill sont égaux dans ce qu'ils ont raisonnablement à regretter, il faut pouvoir dire ce que chacun aurait raisonnablement à regretter à dotations équivalentes. De ce fait, la notion de regret raisonnable repose sur une conception de la distribution des ressources. Pour voir si le regret est raisonnable, il faut le comparer dans une situation où il y a des dotations équivalentes. Ainsi, il y a une régression à l'infini car si on veut fonder la redistribution sur la notion de regret raisonnable, seule manière d'objectiver le bien-être subjectif selon Dworkin, on doit nécessairement recourir à une distribution préalable.

Cette objection est forte car si l'on suppose que c'est le regret raisonnable qui joue un rôle majeur dans le bien-être, alors on ne peut éviter la régression à l'infini si l'on veut redistribuer sur cette base. Le bien-être subjectif semblerait impossible à utiliser et perdrait sa priorité sur d'autres notions. Pourtant, il nous semble que Dworkin va un peu vite en besogne lorsqu'il restreint doublement le domaine. Tout d'abord, lorsqu'il parle de réussite, il ne prend en compte que les réussites globales personnelles. Ensuite, la notion de regret raisonnable est floue. En effet, il pourrait tout à fait y avoir un certain nombre de personnes pour qui la réussite de leur pays ou de la situation de la planète est plus importante que leur réussite personnelle. C'est le cas pour les militaires ou les militants écologiques par exemple. Ensuite, si un père voit son bien-être sérieusement diminué quand ses enfants échouent à l'université pour cause de fragilités psychologiques, doit-on considérer cela comme du regret raisonnable ou pas ? Cette situation est à prendre en compte car elle élargit le spectre du bien-être personnel en incluant celui de ses proches comme le notent Fleurbaey et Blanchet³⁵.

En conclusion, l'argument de Dworkin est fort car il exclurait d'emblée toute préoccupation pour le bien-être dans les questions de redistribution. Cependant, il demande à être approfondi car la définition du bien-être est très restrictive et cette restriction n'est, nous semble-t-il, pas suffisamment justifiée.

³⁵ Fleurbaey, Marc, et al. *Beyond GDP: Measuring Welfare and Assessing Sustainability*, Op. cit., pp. 186-187.

3.2. L'adaptabilité des fins

Il s'agit de l'argument central contre l'utilisation des mesures de bien-être pour orienter toute politique publique. Des auteurs tels que Sen³⁶, Elster³⁷, Festinger³⁸, Fleurbaey³⁹ et Clark⁴⁰ relèvent que les individus s'adaptent à leurs conditions de vie. Ainsi en est-il de l'esclave heureux que l'on retrouve chez Elster⁴¹. Le bien-être peut augmenter suite à des changements positifs des conditions de vie, mais revient assez vite à un seuil initial car l'individu s'est adapté. Il est important de noter que l'individu s'adapte pour différentes raisons. Nous en distinguons cinq dans la littérature.

Tout d'abord, l'individu s'adapte de manière inconsciente pour réduire la dissonance cognitive. Elster mentionne cet argument dans son chapitre du livre *Utilitarianism and Beyond*⁴². Son argument s'appuie sur la théorie de Festinger⁴³. Ce dernier soutient que vivre en désirant ce qui est hors de notre portée est très difficile à supporter. Un pauvre qui, chaque jour en se levant, projette de s'acheter une villa à New York souffre terriblement. Cette souffrance générée par l'écart entre ma situation et mes aspirations est ce que Festinger appelle la dissonance cognitive. En conséquence, l'individu va s'adapter à ses conditions par un mécanisme psychologique inconscient : il veut éviter la dissonance cognitive.

Ensuite, l'individu adapte ses aspirations à son niveau de vie. Cet argument est mentionné notamment par Clark⁴⁴. À mesure que le revenu augmente, les aspirations augmentent également. Fleurbaey⁴⁵ insiste d'ailleurs sur la nécessité de manipuler nos aspirations pour se satisfaire de ce que l'on a.

De plus, l'adaptation peut provenir d'un conditionnement social. Fleurbaey mentionne des normes sociales patriarcales ou sexistes⁴⁶ qui conditionnent les individus et empêchent de désirer autre chose. Amartya Sen mentionne : « the subjugated housewife reconciled to her role and her fate, all tend to come to terms with their respective predicaments. »⁴⁷

³⁶ Sen, Amartya K. *Commodities and Capabilities*, Op. cit.

³⁷ Elster, Jon. *Sour Grapes: Studies in the Subversion of Rationality*, Op. cit.

³⁸ Festinger, Leon. *A Theory of Cognitive Dissonance*. Stanford : Stanford University Press, 1957.

³⁹ Fleurbaey, Marc et al. *Beyond GDP: Measuring Welfare and Assessing Sustainability*, Op. Cit.

⁴⁰ Clark, Andrew E., et al. « Relative Income, Happiness, and Utility: An Explanation for the Easterlin Paradox and Other Puzzles ». *Journal of Economic Literature*, vol. 46, no. 1, 2008, pp. 95-144.

⁴¹ Elster, Jon, et al. « Introduction ». *Interpersonal Comparisons of Well-Being*. Cambridge : Cambridge University Press, 1991, p. 6.

⁴² Elster, Jon. « Sour grapes - utilitarianism and the genesis of wants ». Dans *Utilitarianism and Beyond*, dirigé par Amartya Sen et Bernard Williams, pp. 219-238. Cambridge : Cambridge University Press, 1982.

⁴³ Festinger, Leon, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Op. cit.

⁴⁴ Clark, Andrew E. et al. « Relative Income, Happiness, and Utility: An Explanation for the Easterlin Paradox and Other Puzzles », Op. cit.

⁴⁵ Fleurbaey, Marc et al. *Beyond GDP: Measuring Welfare and Assessing Sustainability*, Op. cit.

⁴⁶ Fleurbaey, Marc. *Fairness, Responsibility, and Welfare*. Oxford : Oxford University Press, 2008.

⁴⁷ Sen, Amartya K. *The Standard of Living*. Cambridge : Cambridge University Press, 1987, p. 11.

En outre, les individus s'adaptent pour des raisons de survie. Sen mentionne qu'en cas d'extrême pauvreté, les individus font taire leurs aspirations pour rendre leur vie supportable⁴⁸. « The deprivations are suppressed and muffled in the scale of utilities [...] by the necessity of endurance in uneventful survival. »

Enfin, il y a une adaptation qui n'est pas inconsciente mais délibérée et volontaire. Elster mentionne l'« intentional shaping of desires »⁴⁹ qui est défendue par les stoïciens ou les bouddhistes.

En conséquence, l'adaptation des aspirations explique un niveau moyen de bien-être assez constant. C'est ce que l'on retrouve dans les résultats d'Easterlin⁵⁰. Cela disqualifie, au moins partiellement, les mesures subjectives de bien-être dans les questions de redistribution. En effet, si le bien-être reste constant peu importe les changements de conditions de vie, pourquoi encore lui donner la priorité pour fonder les politiques de redistribution ?

Contre cet argument, nous retrouvons Clark. Bien que ce dernier maintienne que l'individu s'adapte à ces conditions de vie, il met en évidence que cette adaptation n'est jamais totale mais toujours partielle. Son argument s'appuie sur des résultats empiriques. En effet, dans leurs études⁵¹, Clark (et d'autres) montrent qu'il y a certaines situations auxquelles l'individu ne s'adapte jamais. Il s'agit de situations particulièrement marquantes pour lesquelles il y a systématiquement un avant et un après. Le bien-être ne revient plus à son niveau initial, manifestant un changement de niveau. Plus spécifiquement, c'est le cas pour les situations de chômage, de rupture de statut matrimonial ou de certaines maladies graves ou handicaps. Les résultats montrent que les individus ne reviennent plus à leur niveau initial de bien-être dans leurs situations.

Dans ses conditions, la portée de l'argument de l'adaptabilité du bien-être semble réduite. Les politiques publiques peuvent être fondées sur le bien-être car il y a un véritable impact qui peut être atteint dans certains domaines.

3.3. *Les désirs mauvais*

Cet argument part du constat suivant ; les individus ont des niveaux de bien-être plus élevés lorsque leurs désirs sont satisfaits. En conséquence, les désirs sont d'une importance

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Elster, Jon, « Sour grapes - utilitarianism and the genesis of wants », *Op. cit.*

⁵⁰ Easterlin, Richard, « Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence. », *Op. cit.*

⁵¹ Lucas, Richard E., et al. « Unemployment Alters the Set Point for Life Satisfaction ». *Psychological Science*, vol. 15, no. 1, 2004, pp. 8-13.

capitale lorsque nous utilisons les mesures de bien-être subjectives. Or, Rawls⁵² nous dit qu'il n'y a aucune raison de supposer que les désirs auraient la priorité. En effet, selon lui, il y a des désirs qui sont intrinsèquement mauvais. Les désirs sadiques, par exemple, ne doivent pas être satisfaits. Ils sont mauvais par essence. Ainsi, il ne faut pas donner la priorité aux mesures subjectives de bien-être car ces dernières ne permettent pas de faire la distinction entre différents types de désirs. Elles veulent les satisfaire peu importe leur degré de bien ou de mal. Une redistribution se veut juste pour tous ; elle ne peut donc pas s'appuyer sur de mauvais désirs.

Une fois de plus, cet argument attaque la priorité du bien-être pour fonder une redistribution. Pourtant, il ne disqualifie pas entièrement ces mesures. Nous pourrions imaginer donner une place à celles-ci si l'on la limite par des conceptions du bien qui prévaudraient. Seuls les désirs qui ne nuisent pas à autrui pourraient être pris en compte. Cela peut être fait en construisant la mesure différemment. Nous y reviendrons.

3.4. Conclusions sur la priorité des mesures subjectives de bien-être

Résumons cette partie. Trois arguments attaquent la priorité du bien-être sur d'autres mesures pour guider les politiques de redistribution. Tout d'abord, Dworkin soutient que fonder la redistribution sur la notion de bien-être implique une régression à l'infini. Néanmoins, sa critique est amoindrie par le fait qu'elle repose entièrement sur les notions de préférences globales personnelles et de regret raisonnable. Or, il semble que réduire le bien-être à ces deux notions soit peut-être trop restrictif. Ensuite, Elster, Sen et d'autres soutiennent que le niveau de bien-être reste constant sur le long terme car l'individu s'adapte à ces conditions. Ainsi, il n'y aurait aucune utilité à donner la priorité au bien-être dans la redistribution car son niveau est constant peu importe ce que l'on fait. Contre cet argument, nous retrouvons Clark qui minimise la portée. Bien qu'il reconnaisse une adaptation, il maintient, par des résultats empiriques, que l'adaptation est toujours partielle. L'individu ne s'adapte jamais à certaines conditions telles que le chômage, le statut matrimonial ou certaines maladies graves et handicaps. Enfin, Rawls dément la priorité du bien-être car celui-ci prendrait nécessairement en compte les désirs mauvais. Or, ces désirs doivent être écartés.

⁵² Rawls, John. *A Theory of Justice*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 1971.

4. *Conclusions du débat*

Pour conclure cette première partie, il est nécessaire de reprendre les termes du débat pour voir comment nous pouvons aborder notre deuxième partie. Notre question inquiète la pertinence des mesures subjectives de bien-être pour orienter les politiques publiques d'allocation des ressources. C'est à l'aune de cette question que nous avons repris le débat existant dans la littérature. Nous avons structuré nos neuf arguments en trois catégories : la fidélité des mesures à la vie des individus, la possibilité des comparaisons interpersonnelles et la priorité du bien-être sur d'autres notions. Ces trois domaines font partie de notre question initiale. En effet, il semble déraisonnable d'appuyer les politiques de redistribution sur une mesure si cette dernière ne reflète pas bien ce qui importe aux individus, si elle ne permet pas de comparaisons interpersonnelles ou si le bien-être ne doit pas avoir la priorité sur d'autres notions. Il est important de noter que ces domaines sont à la fois normatifs et positifs. Le premier est entièrement positif. Il s'agit d'observer des divergences entre les mesures et la vie des individus. Ces divergences peuvent concerner la différence entre le subjectif et l'objectif, l'évaluation et les préférences globales, l'évaluation et les conditions physiques ou l'évaluation et d'autres activités mentales. Il s'agit, à chaque fois, d'observer un écart et d'en tirer une conclusion quant à la pertinence des mesures subjectives de bien-être. Pour ce qui est du deuxième domaine, il est à la fois normatif et positif. Effectivement, la question des comparaisons interpersonnelles est essentiellement normative. Cependant, elle repose sur une base empirique qui affirme à la fois que les individus font régulièrement des comparaisons (il faut donc les justifier) et qu'il y a des difficultés dans la construction de l'échelle. Enfin, la dernière partie est entièrement normative. La priorité des mesures de bien-être sur d'autres mesures est questionnée par la régression à l'infini que cette notion implique, par l'adaptation du bien-être et par l'existence de désirs intrinsèquement mauvais.

Remarquons également que l'argument le plus fort est celui de l'impossibilité des comparaisons interpersonnelles car il ne nécessite pas beaucoup d'hypothèses pour se donner du poids. Cependant, comme dans tous les autres cas, il est possible de définir le bien-être d'une manière qui évite l'objection. C'est à cette définition que nous allons nous atteler dans notre deuxième partie.

Deuxième partie : poser les conditions.

1. Introduction

Pour cette deuxième partie, il s'agira d'énoncer notre thèse. Il faut répondre à notre question en posant les conditions auxquelles une mesure subjective du bien-être peut être utilisée pour guider les politiques de redistribution. La partie précédente a permis d'énoncer les avantages et inconvénients des mesures subjectives de bien-être. Nous tenterons de concevoir des mesures subjectives de bien-être qui ne pâtissent pas de ces inconvénients et qui pourtant maintiennent des avantages. Cette partie est entièrement normative car elle pose la question du devoir-être des mesures subjectives de bien-être.

Pour reprendre nos trois domaines, il faut remarquer comment notre conception du bien-être se situe par rapport à ceux-ci. Tout d'abord, il faut une mesure subjective de bien-être qui soit représentative de la vie des individus. Ensuite, il faut une mesure qui permette les comparaisons interpersonnelles. Enfin, il faut une mesure qui, bien qu'ayant pas nécessairement la priorité, soit d'un quelconque intérêt pour les politiques publiques. Ainsi, un bien-être fondé sur le regret raisonnable n'est pas une option.

2. Les conditions

Nous pensons que cinq conditions peuvent être esquissées. Nous les reprenons ici avant de les détailler plus loin. Une mesure subjective de bien-être utile pour les politiques publiques devrait (i) être entendue comme une évaluation réflexive, par l'individu lui-même, de sa vie comparée à des vies possibles. On demanderait « Par rapport à telle et telle autre vie, à quel point préfères-tu ta vie ? » L'individu se baserait sur l'utilité espérée ; (ii) être restreintes aux domaines empiriques où l'adaptation des préférences ne se produit pas ou peu. Ces domaines sont, par exemple, le chômage, les ruptures de statut matrimonial ou les maladies graves et handicaps ; (iii) Ces préférences doivent être corrigées par un "voile d'ignorance partiel" qui neutralise les caractéristiques de l'individu. Cela permettrait d'éviter les préférences biaisées et de dégager des préférences fondamentales ; (iv) être interprétées comme un utilitarisme de règle qui écarte les désirs de nuire ; et (v) ces mesures ne seraient pas la priorité absolue des politiques publiques, mais devraient être intégrées aux côtés d'autres indicateurs tels que le revenu, les opportunités, les libertés, etc.

La première condition insiste sur la manière de concevoir les mesures subjectives de bien-être. Il s'agit de les envisager comme des préférences entre des vies possibles. Les

répondants se baseront sur l'utilité espérée, qui est un concept déjà repris par Harsanyi⁵³. Une personne avec un niveau de bien-être maximal serait celle qui préfère sa vie à toutes les autres vies. Une personne qui préfère toutes les autres vies à sa vie serait tout en bas de l'échelle du bien-être.

Les trois conditions suivantes précisent la manière dont ces préférences doivent être formées et prises en compte. La deuxième condition nous indique que ces préférences doivent être limitées à des domaines où l'adaptation n'est pas totale. Ainsi, on ne prendrait en compte que les mesures subjectives de bien-être des individus qui rentrent dans ces cases.

La troisième condition tente de corriger les préférences pour éviter les biais qui sont propres aux personnes. Le voile d'ignorance partiel est une manière d'atteindre les préférences fondamentales défendues par Kolm.

La quatrième condition se réfère à la conception d'un utilitarisme de règle défendu par Hare⁵⁴. Une précision est nécessaire. Hare distingue deux niveaux de réflexion morale. Le premier niveau est dans le régime de l'immédiateté, de la spontanéité. Mais un deuxième niveau considère les situations avec plus de recul. La question du deuxième niveau est la suivante : si j'étends la maxime de mon action à toutes les situations, est-elle encore légitime ? Pour l'utilitarisme, le premier niveau consiste en ce qu'il appelle un utilitarisme en actes et le deuxième est un utilitarisme de règle. Si, par exemple, dans certains cas, l'utilitarisme en acte considère que la torture est légitime, dans un utilitarisme de règle, la torture est d'emblée bannie. Pour revenir à nos propos, corriger les préférences en les considérant à l'aune de l'utilitarisme de règle implique de rajouter cette question dans le questionnaire ; préfères-tu cette vie, sachant que tout le monde pourrait préférer cette vie ? Cela permet d'éviter les cas de torture. En effet, si je dois considérer que tout le monde préférerait une vie de bourreau tortionnaire, je vais réviser mes préférences.

Enfin, la cinquième condition touche à l'absoluité des mesures subjectives de bien-être. Bien que notre conception évite un certain nombre d'inconvénients, il s'agit d'affirmer qu'elles ne sont que complémentaires de d'autres mesures. En effet, nous avons tant restreint les préférences qu'elles ne peuvent être que partiels par rapport à l'entièreté de la vie des individus.

Maintenant que nous avons détaillé notre conception des mesures subjectives de bien-être qui répondait à notre question, il s'agit de montrer en quoi cette conception répond aux objections précédemment évoquées. C'est l'objet de notre troisième partie.

⁵³ Harsanyi, John C. « Rule Utilitarianism and Decision Theory », *Op. cit.*

⁵⁴ Hare, R. M. « Ethical theory and utilitarianism ». Dans *Utilitarianism and Beyond*, dirigé par Amartya Sen et Bernard Williams, pp. 23-38. Cambridge : Cambridge University Press, 1982, p. 31.

Troisième partie : répondre aux objections.

Dans cette partie, nous allons reprendre nos objections une par une pour montrer comment notre conception du bien-être y répond. Il y a aussi certaines objections que nous devons écarter car elles ne sont pas pertinentes pour notre thèse.

1. Objections pertinentes

Sur nos neuf objections, six semblent être pertinentes par rapport à notre thèse. Nous montrons ici comment notre conception des mesures subjectives du bien-être répond aux objections.

Tout d'abord, une mesure subjective du bien-être fondée sur les préférences entre vies possibles permet de répondre à l'objection de Fleurbaey. En effet, étant fondée sur les préférences, cette conception respecte la souveraineté des individus. Pour éviter que les préférences soient trop influencées par l'humeur du moment, et ainsi soient considérées comme des préférences globales, nous pourrions donner un temps long aux répondants pour répondre ou exiger plusieurs reprises du questionnaire à différents moments dans le temps. Dans tous les cas, le niveau de bien-être est directement fondé sur les préférences et les mesures respectent ainsi la souveraineté des individus.

Ensuite, cette mesure permet des comparaisons interpersonnelles car elle est basée sur des préférences conçues sous le voile d'ignorance. En effet, ces préférences sont corrigées pour ne pas refléter les caractéristiques particulières et biaisées des individus. En conséquence, ces préférences sont conçues comme des préférences fondamentales. En cela, elles permettent la comparabilité interpersonnelle car ces préférences sont communes à tous les individus (étant fondamentales). En ce sens, nous suivons Kolm et sa conception des préférences fondamentales. Il n'y aura pas non plus d'objectifs de vie incommensurables entre eux car les échelles se ressembleront, étant basées sur des préférences plus ou moins partagées.

En outre, notre conception répond également aux trois objections de notre dernier domaine. Premièrement, une mesure subjective du bien-être comme la nôtre évite l'objection de l'adaptabilité des aspirations. En effet, étant restreintes aux seuls domaines où l'adaptation n'est que partielle, elles seront nécessairement utiles aux politiques. Deuxièmement, n'étant pas conçue en termes de regret raisonnable, cette mesure évite l'objection de Dworkin. En effet, comme nous l'avons montré, l'objection de Dworkin tient uniquement lorsqu'on considère une égalité du point de vue du regret raisonnable. Cette objection découle du fait que Dworkin considère le bien-être en termes de réussite globale personnelle. Pour les préférences entre vies différentes, cette notion ne dit pas le tout de nos préférences. En conséquence, le regret

raisonnable n'est qu'une partie de l'exercice réflexif et l'objection de Dworkin ne tient plus. Enfin, par l'introduction de la notion d'utilitarisme de règle, nous évitons l'objection de Rawls. Effectivement, Rawls soutenait que les mesures subjectives de bien-être ne permettaient pas de faire la distinction entre les désirs mauvais et bons. Or, en introduisant la notion d'utilitarisme de règle, nous avons écarté les désirs mauvais en soi.

2. Objections non pertinentes

Il reste trois objections que nous écarterons, non pas en raison des avantages de notre thèse, mais parce que nous les estimons non pertinentes. Tout d'abord, l'objection de Sen concernant la trop grande restriction des mesures subjectives de bien-être peut toujours s'appliquer ici. Cependant, étant donné que nous nions pas ce fait, d'une part, et que nous proposons de penser ces mesures en complémentarité avec d'autres mesures d'autre part, il nous semble que cette objection n'est pas pertinente. Le caractère restrictif de nos mesures subjectives de bien-être n'est pas un obstacle à leur utilisation normative.

Ensuite, l'objection concernant l'écart entre le subjectif et l'objectif nous semble également manquer de pertinence. En effet, cet écart est inhérent à toute mesure subjective. Nous avons tenté de minimiser cet écart, mais il contient une dimension incompressible qui tient à la différence qualitative entre le subjectif et l'objectif. Assumer les conséquences de cette objection reviendrait à empêcher l'utilisation de toute mesure subjective, ce qui paraît dénué de sens. En effet, il semble tout à fait sensé et nécessaire de faire droit à l'expérience individuelle des citoyens. C'est une pratique récurrente en sciences sociales.

Enfin, l'objection de Sen, connue sous le nom de « valuation neglect » nous semble non pertinente pour deux raisons. Tout d'abord, les préférences entre vies possibles sont des activités réflexives par excellence. En conséquence, elles ne négligeront pas ces activités d'évaluation que Sen critique comme étant trop marginales. Ensuite, cette objection manque de pertinence tout simplement parce qu'elle est trop imprécise. Il faudrait qu'elle soit précisée par la littérature, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Conclusion :

Pour conclure notre travail, nous allons reprendre l'articulation des différentes parties à l'aune de notre question initiale. Nous avons tenté de répondre à la question suivante : à quelles conditions les mesures subjectives de bien-être peuvent-elles être utilisées pour orienter les politiques publiques de redistribution ? Notre question se situe dans le champ de l'économie du bien-être. Pour étayer les diverses conditions, il a fallu montrer les forces et faiblesses des mesures subjectives de bien-être. Nous l'avons fait en reprenant les arguments principaux de la littérature que nous avons divisé en trois domaines. La fidélité des mesures à la vie des individus, la possibilité (ou non) de la comparaison interpersonnelle des mesures subjectives et la priorité (ou non) des notions de bien-être sur d'autres notions.

Le premier domaine mettait en exergue quatre tensions. Tout d'abord, il y aurait un écart incompressible entre le vécu subjectif du bien-être et l'objectivité de la mesure. Il va falloir y être attentif et tenter de minimiser cet écart. Ensuite, les mesures ne respectent pas la souveraineté des individus (exprimée dans leurs préférences globales). En outre, elles ne reflètent pas les conditions physiques de vie des individus. Enfin, elles manquent de clarté. Nous avons répondu à ces objections. Tout d'abord en questionnant la conception des mesures de bien-être soutenue dans l'argument sur la souveraineté. Ensuite, en diminuant la portée des deux derniers arguments.

Le deuxième domaine reprenait deux arguments clés ; les comparaisons interpersonnelles ne sont pas possibles car l'échelle est construite subjectivement et les objectifs de vie qui guident l'évaluation sont incommensurables entre eux. Nous y avons répondu en soulignant la possibilité d'un autre type de préférences. Ces dernières (préférences fondamentales) seraient épurées de caractéristiques individuelles et, ainsi, seraient partagées par tous les individus.

Enfin, le troisième domaine concernait trois aspects majeurs dans la question de la priorité des mesures subjectives de bien-être. D'une part, Dworkin soutenait que fonder la redistribution sur la notion de bien-être impliquait nécessairement une régression à l'infini. À l'inverse, nous avons soutenu que son argument tenait uniquement si l'on adhère à sa conception du bien-être. D'autre part, certains évoquent l'adaptation des individus à leurs niveaux de vie de sorte que le niveau soit finalement constant au cours du temps. Néanmoins, nous avons remarqué que cette adaptation n'est toujours que partielle. Finalement, Rawls mettait en évidence l'existence de désirs mauvais. Ces derniers disqualifieraient les mesures subjectives de bien-être qui ne peuvent pas faire de distinctions entre les désirs.

Cette première partie nous a permis de mieux connaître les avantages et inconvénients des mesures subjectives de bien-être. Il nous a fallu établir des conditions pour une conception de mesure de bien-être qui puisse profiter des avantages sans pâtir des inconvénients. Nous en avons établi cinq. Une ‘bonne’ mesure du bien-être devrait être conçue en termes d’évaluation réflexive, être restreinte aux domaines où l’adaptation n’est pas totale, être corrigée par un voile d’ignorance partiel, être envisagée à l’aune d’un utilitarisme de règle et ne pas réclamer une priorité absolue sur d’autres notions.

Une fois ces cinq conditions évoquées, il a fallu montrer en quoi notre conception des mesures de bien-être répondait aux différentes objections. Ce fut l’objet de notre troisième partie, dans laquelle nous avons distingué les objections pertinentes des objections non pertinentes.

Ce travail apportera quelque lumière sur les questions de bien-être. Bien loin de rêver un monde où le bien-être serait le centre de toute politique de redistribution, il entend soutenir que cette notion n’est pas désuète mais doit être employée avec prudence. Ce travail ouvre le champ à des recherches plus empiriques qui mettraient en pratique cette notion de bien-être.

Bibliographie

Ouvrages :

- Elster, Jon. *Sour Grapes: Studies in the Subversion of Rationality*. Cambridge : Cambridge University Press, 1983.
- Festinger, Leon. *A Theory of Cognitive Dissonance*. Stanford : Stanford University Press, 1957.
- Fleurbaey, Marc, et al. *Beyond GDP: Measuring Welfare and Assessing Sustainability*. New York : Oxford University Press, 2013.
- Fleurbaey, Marc. *Fairness, Responsibility, and Welfare*. Oxford : Oxford University Press, 2008.
- Graaff, Johannes de Villiers. *Theoretical Welfare Economics*. Cambridge : Cambridge University Press, 1967.
- Graham, Carol. *Happiness around the World: The Paradox of Happy Peasants and Miserable Millionaires*. Oxford : Oxford University Press, 2009.
- Kolm, Serge-Christophe. *Justice et Équité*. Paris : Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1972.
- Rawls, John. *A Theory of Justice*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 1971.
- Sen, Amartya K. *Collective Choice and Social Welfare*. Édition augmentée. Londres : Penguin Books, 2017.
- Sen, Amartya K. *Commodities and Capabilities*. Amsterdam : North-Holland, 1985.
- Sen, Amartya K. *The Standard of Living*. Cambridge : Cambridge University Press, 1987.
- Smith, Adam. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Traduit par G. Garnier. Paris : Flammarion, 1991.

Articles et chapitres de livres:

- Clark, Andrew E., et al. « Relative Income, Happiness, and Utility: An Explanation for the Easterlin Paradox and Other Puzzles ». *Journal of Economic Literature*, vol. 46, no. 1, 2008, pp. 95-144.
- Dworkin, Ronald. « What is Equality? Part 1: Equality of Welfare ». *Philosophy & Public Affairs*, vol. 10, no. 3, 1981, pp. 185-246.
- Easterlin, Richard. « Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence ». Dans *Nations and Households in Economic Growth: Essays in Honor of Moses Abramovitz*, dirigé par Paul A. David et Melvin W. Reder, pp. 89-125. New York : Academic Press, 1974.
- Elster, Jon, et al. « Introduction ». Dans *Interpersonal Comparisons of Well-Being*, dirigé par Jon Elster et John E. Roemer. Cambridge : Cambridge University Press, 1991.
- Elster, Jon. « Sour grapes — utilitarianism and the genesis of wants ». Dans *Utilitarianism and Beyond*, dirigé par Amartya Sen et Bernard Williams, pp. 219-238. Cambridge : Cambridge University Press, 1982.
- Fleurbaey, Marc, et al. « What good is happiness? ». *OPHI Working Paper* No. 20, Oxford Poverty & Human Development Initiative, 2008, pp. 11-12.
- Hammond, Peter J. « Interpersonal comparisons of utility: Why and how they are and should be made ». Dans *Interpersonal Comparisons of Well-Being*, dirigé par Jon Elster et John E. Roemer, pp. 200-254. Cambridge : Cambridge University Press, 1991.
- Hare, R. M. « Ethical theory and utilitarianism ». Dans *Utilitarianism and Beyond*, dirigé par Amartya Sen et Bernard Williams, pp. 23-38. Cambridge : Cambridge University Press, 1982.
- Harsanyi, John C. « Rule Utilitarianism and Decision Theory ». *Erkenntnis*, vol. 11, no. 1, 1977, pp. 25-53.
- Kahneman, Daniel, et al. « Back to Bentham? Explorations of Experienced Utility ». *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, no. 2, 1997, pp. 375-406.
- Kahneman, Daniel, et al. « High Income Improves Evaluation of Life but not Emotional Well-Being ». *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 107, no. 38, 2010, pp. 16489-16493.

- Layard, Richard. « Measuring Subjective Well-Being ». *Science*, vol. 327, 2010, pp. 534-535.
- Lucas, Richard E., et al. « Unemployment Alters the Set Point for Life Satisfaction ». *Psychological Science*, vol. 15, no. 1, 2004, pp. 8-13.
- Mongin, Philippe. « Les origines de la distinction entre positif et normatif en économie ». *Revue Philosophique de Louvain*, vol. 116, 2018, pp. 151-186.
- Rawls, John. « Social Unity and Primary Goods ». Dans *Utilitarianism and Beyond*, dirigé par Amartya Sen et Bernard Williams, pp. 159-185. Cambridge : Cambridge University Press, 1982.